

# Houdemont

## ACTU



NUMÉRO HORS SÉRIE :



**SPÉCIAL FINANCES**

Compte administratif  
et  
compte de gestion

Page 3

Budget de  
fonctionnement

Page 4

Budget  
d'investissement

Page 5



Dépôt légal n°629 - Mai 2021 - Mairie de Houdemont - 03.83.56.21.22

Email : [contact@mairie-houdemont.fr](mailto:contact@mairie-houdemont.fr)

Impression : Imprimerie Thorax - 54000 Nancy

Directeur de la Publication : Maurizio PETRONIO

Conception et mise en page : Mélissa ABDESSELAM et Marie-Lise BRISBARE



Chers Houdemontaises et Houdemontais,

Comme évoqué lors de notre campagne électorale et en toute transparence, nous vous adressons ce supplément « Finances » Houdemont Actu dédié au budget communal 2021. Voté le 30 mars dernier, le budget est un acte fondamental de la vie d'une municipalité qui traduit ses orientations et priorités pour l'année à venir.

Fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et du personnel communal, ce budget est l'aboutissement de tout un processus :

- Le débat d'orientation budgétaire que nous avons récemment tenu début mars
- L'approbation du compte administratif 2020
- La construction du budget primitif 2021.

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal n'a pu se tenir en séance publique et nous tenions à vous présenter l'ensemble des éléments constitutifs de ce budget primitif.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

*Maurizio Petrucci*

Maire de Houdemont

Vice-président de la Métropole du Grand-Nancy

## QU'EST CE QU'UN BUDGET COMMUNAL ?

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise, pour une année, l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

- Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année.
- Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Il se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Toute collectivité locale doit adopter son budget primitif avant le 15 avril de l'année.

Le budget communal est élaboré par le maire en tant qu'autorité exécutive. Il est adopté par l'autorité délibérante, soit le conseil municipal, dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

# COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Maire pour l'exercice écoulé. Le compte de gestion est dressé par le comptable public, trésorier de Vandoeuvre et retrace les opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses pour 2020.

Les opérations du compte administratif, établi par le Maire, doivent être conformes à celles du compte de gestion, établi par le comptable public.

## COMPTE DE GESTION 2020

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-677 226,50 €	872 273,88 €	195 047,38 €
Fonctionnement	687 856,21 €	529 804,03 €	1 217 660,24 €
<b>TOTAL</b>	10 629,71 €	1 402 077,91 €	1 412 707,62 €

Pour l'année écoulée, les excédents des sections d'investissement et de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement suffisant pour couvrir les dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2021.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020			
		DEPENSES	RECETTES
A	DEFICIT ANTERIEUR 2019	-677 226,50 €	
B	BILAN EXERCICE 2020	-450 879,16 €	1 323 153,04 €
C	<b>RESULTAT EXERCICE 2020</b>		<b>872 273,88 €</b>
D	<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>195 047,38 €</b>
E	<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>72 361,01 €</b>	<b>92 987 €</b>
F		<b>20 625,99 €</b>	
G	<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>215 673,37 €</b>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020			
		DEPENSES	RECETTES
A	EXCEDENT ANTERIEUR 2019		687 856,21 €
B	BILAN EXERCICE 2020	-2 427 567,34 €	2 957 371,37 €
C	<b>RESULTAT EXERCICE 2020</b>		<b>529 804,03 €</b>
D	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 217 660,24 €</b>
E			
F			
G	<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>1 217 660,24 €</b>

TOTAL 2020			
		DEPENSES	RECETTES
A	RESULTATS ANTERIEURS		10 629,71 €
B	BILAN 2020	-2 878 446,50 €	4 280 524,41 €
C	<b>RESULTAT TOTAL 2020</b>		<b>1 402 077,91 €</b>
D	<b>RESULTAT CLOTURE TOTAL 2020</b>		<b>1 412 707,62 €</b>
E	<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>72 361,01 €</b>	<b>92 987 €</b>
F		<b>20 625,99 €</b>	
G	<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 433 333,61 €</b>

A : Solde des dépenses et recettes de l'année N-1 auquel s'ajoute le déficit ou l'excédent des années antérieures.

B : Dépenses et recettes engagées en année N.

C : Différence entre les recettes et les dépenses de l'année N.

D = A + C. Résultat de l'exercice 2020 auquel s'ajoute le déficit ou l'excédent de l'année antérieure.

E : Restes à réaliser (RAR) - Les restes à réaliser en dépenses (72 361 €) correspondent aux travaux prévus au budget 2020 et non réalisés ou réalisés partiellement.

Les restes à réaliser en recettes (92 987 €) représentent les encaissements prévus mais non réalisés en 2020. Ce montant correspond au solde de la subvention de l'Etat pour la construction du groupe scolaire.

F : Différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses pour l'année 2020.

G = D + F. Le résultat définitif correspond au résultat de clôture de l'année N auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser.

# BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une "**section de fonctionnement**" dédiée aux charges courantes, et une "**section d'investissement**" avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général et les intérêts de la dette. Les produits des prestations de services, les dotations de l'Etat et de la Métropole, les impôts et taxes figurent au sein des recettes de cette section.

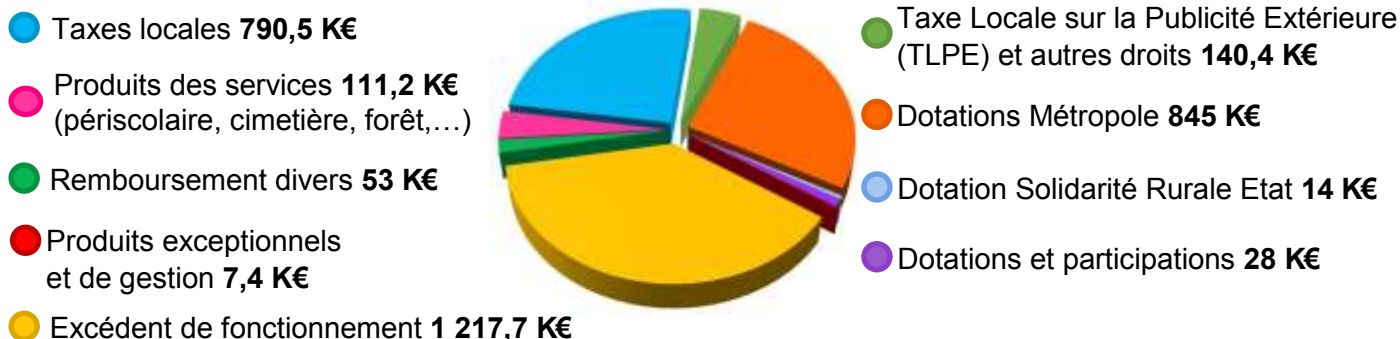
### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 282,3 K€



<sup>1</sup> Charges financières : intérêt de la dette

<sup>2</sup> Charges générales : fluides (eau, gaz, électricité), fournitures, repas cantine, achats et prestations de services, entretiens et réparations, maintenance, voirie et réseaux, assurances et études, publications, relations publiques, frais postaux, téléphonie, cotisations, convention périscolaire, transports, ordures ménagères...

### RECETTE DE FONCTIONNEMENT : 3 207,2 K€



Les ressources prévisionnelles pour notre commune restent, en 2021, sur le même périmètre que 2020. Nos principales sources de financement proviennent des **dotations versées par la Métropole**, 43% des recettes de fonctionnement (hors excédent), et des produits de la taxe foncière sur les parts communale et départementale. La taxe d'habitation, supprimée en 2021, est totalement compensée par le versement de la taxe foncière bâtie du département. Dans ce contexte, la municipalité a voté le maintien des taux des **taxes locales**, stables depuis 5 ans.

Concernant les dépenses, la municipalité est attachée à rationaliser le coût des **charges générales de fonctionnement** (groupement de commandes, économie énergétique, renégociation des contrats de prestations). Les **charges de personnel** sont également contenues en 2021. Par ailleurs, un soutien est apporté, en cette période de crise sanitaire, aux associations, au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et aux organismes publiques, grâce aux subventions votées pour un montant de 78 500 €.

En raison de la finalisation du programme de construction du groupe scolaire, la clôture de l'exercice 2020 présente un solde excédentaire sur les sections d'investissement et de fonctionnement. Cette situation conduit à un budget 2021, exceptionnellement en suréquilibre sur la section de fonctionnement, dont une partie est consacrée au financement des investissements.

# BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est un budget **prévisionnel**. Il recense les dépenses d'équipement, de travaux, de construction ou d'aménagement de bâtiments. Y figure également le remboursement du capital de la dette. Les recettes d'investissement incluent notamment les subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

## BUDGET PRIMITIF 2021- SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Article	Nature des dépenses d'investissement	Montants
<b>REMBOURSEMENT EMPRUNT PART CAPITAL 2021</b>		
	remboursement emprunt part capital	146 580,97 €
	<b>sous-total remboursement part capital</b>	<b>146 580,97 €</b>
<b>1. CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT</b>		
	Acquisitions foncières	2 000,00 €
	<b>211 - Immobilisations corporelles - Terrains</b>	<b>2 000,00 €</b>
	Achats végétaux	400,00 €
	<b>212 - Immobilisations corporelles - agencements et aménagements de terrains</b>	<b>400,00 €</b>
	Remplacement de l'éclairage au parc de la Ronchère	5 100,00 €
	Rénovation de l'amphithéâtre de la Ronchère	40 000,00 €
	<b>213 - Immobilisation corporelles - Construction</b>	<b>45 100,00 €</b>
	Remplacement des tables et chaises au foyer Gaston Lelièvre	5 000,00 €
	Enseigne Pôle associatif	2 500,00 €
	Panneau Arboretum au parc de la Ronchère	1 500,00 €
	Mobilier urbain (bancs, tables, ...)	3 000,00 €
	Signalétique urbaine : commerces et services	3 000,00 €
	Remplacement de jeux pour enfants	1 200,00 €
	Structures paysagères d'information	2 000,00 €
	Matériel urbain (canisacs, cendriers urbains, ...)	5 000,00 €
	Panneaux d'informations	3 000,00 €
	Renouvellement et complément des illuminations de Noël	8 500,00 €
	Pots de fleurs	1 200,00 €
	Projet porté par le Conseil Municipal des Enfants	2 200,00 €
	<b>218 - Immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>38 100,00 €</b>
	Rénovation de la peinture du lavoir	4 000,00 €
	Création d'un espace détente sous la salle polyvalente	20 000,00 €
	<b>2315 - Immobilisations corporelles en cours - installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>24 000,00 €</b>
	Subvention pour les aides à l'isolation des particuliers	800,00 €
	<b>20422 - subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations</b>	<b>800,00 €</b>
	<b>SOUS-TOTAL 1. CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT</b>	<b>110 400,00 €</b>
<b>2. COMMUNICATION - INFORMATIQUE</b>		
	Redevance informatique	7 000,00 €
	<b>20415 - Groupement de collectivités</b>	<b>7 000,00 €</b>
	Sono et vidéo : équipement numérique mobile	43 400,00 €
	<b>2183 - Matériel de bureau et informatique</b>	<b>43 400,00 €</b>
	<b>SOUS-TOTAL 2. COMMUNICATION - INFORMATIQUE</b>	<b>50 400,00 €</b>
<b>3. CULTURE</b>		
	Matériel pour les manifestations	3 500,00 €
	Remplacement du podium	8 500,00 €
	<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>12 000,00 €</b>
	<b>SOUS-TOTAL 3. CULTURE</b>	<b>12 000,00 €</b>
<b>4. ACQUISITIONS DIVERSES</b>		
	Mobilier pour le personnel	5 000,00 €
	<b>2184 - Mobilier</b>	<b>5 000,00 €</b>
	Matériel pour les espaces verts	4 410,00 €
	<b>2158 - Autres installations, matériel et outillages</b>	<b>4 410,00 €</b>
	<b>SOUS-TOTAL 4. ACQUISITIONS DIVERSES</b>	<b>9 410,00 €</b>
<b>5. ENERGIE</b>		
	Mise en place d'une fibre optique de pilotage de la chaufferie groupe scolaire et sportif	5 500,00 €
	<b>2315 - Constructions</b>	<b>5 500,00 €</b>
	<b>SOUS-TOTAL 5. ENERGIE</b>	<b>5 500,00 €</b>

6. SÉCURITÉ	
Sécurisation des accès existants de la Mairie	6 500,00 €
Sécurisation des cours du groupe scolaire	15 000,00 €
<b>213 - Immobilisations corporelles - Constructions</b>	<b>21 500,00 €</b>
Figurines pour la sortie d'école (passages piétons)	1 500,00 €
Alarme bâtiments communaux (ateliers + Mairie)	3 000,00 €
Mise en place d'une infrastructure d'accès sécurisé des bâtiments communaux	20 000,00 €
5 caméras de vidéoprotection	37 000,00 €
Remise à niveau des caméras + fibre	16 000,00 €
Caméra piéton pour la police municipale	1 000,00 €
<b>215 - Immobilisations corporelles - installations, matériel et outillages techniques</b>	<b>78 500,00 €</b>
Matériel prévention routière	800,00 €
<b>218 - Immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>800,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL - 6. SECURITE</b>	<b>100 800,00 €</b>
7. SPORT	
Equipements sportifs pour les espaces extérieurs	8 500,00 €
<b>2181 - Immobilisation corporelles - installations générales, agencements et aménagements divers</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL 7. SPORT</b>	<b>8 500,00 €</b>
8. TRAVAUX	
Frais d'études pour le projet du Mancès	15 000,00 €
<b>2031 - frais d'études</b>	<b>15 000,00 €</b>
Réaménagement de la source du Fonteno	60 000,00 €
Projet de rénovation du complexe sportif	100 000,00 €
Mise en sécurité de l'accueil de la Mairie	28 000,00 €
Création d'une cuisine à la salle polyvalente	40 000,00 €
Aménagement des ateliers municipaux	10 000,00 €
<b>2315 - installations, matériel et outillages techniques</b>	<b>238 000,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL 8. TRAVAUX</b>	<b>253 000,00 €</b>
9. VIE SCOLAIRE	
Acquisition d'un ENI (Ecran Numérique Interactif)	3 200,00 €
<b>2183 - Matériel de bureau et informatique</b>	<b>3 200,00 €</b>
Acquisition caméras	279,00 €
<b>2158 - Autres installations, matériel et outillages (caméras)</b>	<b>279,00 €</b>
Divers matériels	1 100,00 €
<b>2188 - autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 100,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL - 9. VIE SCOLAIRE</b>	<b>4 579,00 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ DÉPENSES INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>	<b>554 589,00 €</b>
<b>RESTES A RÉALISER 2020</b>	<b>72 361,01 €</b>
<b>TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES</b>	<b>773 530,98 €</b>
Dépenses imprévues	30 000,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>803 530,98 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2021- SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Prévisions des recettes d'investissement	Montants
<b>FCTVA 2021</b>	
FCTVA	44 612,00 €
<b>Total FCTVA*</b>	<b>44 612,00 €</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	
Amortissement privé bâtiment et installations	800,00 €
Amortissement biens mobiliers matériels études	2 340,26 €
<b>Total amortissements</b>	<b>3 140,26 €</b>
<b>RESTE A REALISER 2020</b>	
Subvention Etat Groupe scolaire	92 987,00 €
<b>Total Reste à Réaliser</b>	<b>92 987,00 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2020</b>	
Affectation du résultat	0,00 €
<b>Total affectation du résultat</b>	<b>0,00 €</b>
<b>PRODUIT DE CESSON IMMOBILISATION</b>	
Vente 2 véhicules	3 000,00 €
<b>Total produit de cession immobilisation</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>143 739,26 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté 2020</b>	<b>195 047,38 €</b>
<b>VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>464 744,34 €</b>
<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>803 530,98 €</b>

\*FCTVA : dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA supportée pour les dépenses réelles d'investissement.

La construction du budget d'investissement a été guidée par 4 orientations principales :

- Diminuer les risques d'insécurité, d'incivilité et de dégradation des biens publics.
- Favoriser la mutualisation entre communes voisines pour les achats énergie, fluides et fournitures de bureau.
- Favoriser l'attractivité de la commune pour l'organisation de manifestations culturelles et renforcer les actions d'amélioration du cadre de vie à Houdemont.
- Engager la réflexion pour adapter les bâtiments communaux aux contraintes énergétiques et aux besoins des concitoyens.

Le budget s'équilibre à hauteur de 803 530 € avec un accent porté sur les thématiques « Cadre de Vie & Environnement », 28% des dépenses d'investissement\*, et « Sécurité » pour 26%.

Concernant les projets de rénovation du complexe sportif et le réaménagement de la source du Fonteno, des crédits ont été ouverts afin d'engager une programmation pluriannuelle de travaux.

Le remboursement du capital de la dette s'élève 146 580 € pour l'année 2021, soit un remboursement de 87 €/an/habitant en y ajoutant les intérêts d'emprunts.

Le virement de la section de fonctionnement permet à notre municipalité de réaliser l'ensemble des investissements prévus, sans le recours à la dette, et avec le maintien de sa capacité d'autofinancement.

*\*Pourcentage calculé sur le cumul des dépenses d'investissement hors dette et hors programmation pluriannuelle de travaux (rénovation du complexe sportif et réaménagement de la source du Fonteno).*

## TAXES LOCALES 2021

Le Conseil Municipal a voté le **maintien des taux sur le foncier bâti et non bâti, pour la cinquième année consécutive**. En raison de sa suppression, l'assemblée n'a plus à délibérer sur le taux de la taxe d'habitation.

En application de la loi de finances 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes, dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est la somme du taux départemental (17,24%) et du taux communal (7,72%), soit un taux de référence pour l'année 2021 de 24,96%.

Taxes locales	Taux de référence 2021
Taxes foncières sur les propriétés bâties (part communale + part départementale)	24,96% (7,72% + 17,24%)
Taxes foncières sur les propriétés bâties	13,66%

Pour les contribuables propriétaires, la présentation de l'avis d'imposition 2021 évolue. Sur ce nouvel avis, le taux d'imposition départemental n'apparaîtra plus. **Le nouveau taux affiché, 24,96%, comprendra le taux communal de 7,72% auquel s'ajoutera le taux départemental de 17,24%.**



*Réfection de la toiture du lavoir*



Pour ne rien manquer des actualités de votre commune :